



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Personnel

Question écrite n° 8097

### Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les difficultés qui se développent dans certains services météorologiques. Ainsi, la suppression d'emplois, depuis deux ans, due au non-recrutement dans la fonction publique provoque un réel déficit en personnel au sein de la météorologie et particulièrement au service météorologique interrégional du Bourget, compte tenu de l'effectif de soixante-dix personnes - techniques et administratifs - à partir du 1er janvier 1989, une perte de dix emplois par rapport à l'effectif cadre. Sa mission première est d'assurer un service public, ce qui sous-entend une veille permanente du temps et une assistance dans de nombreux secteurs essentiels liés à la sécurité des personnes et des biens. Or, il leur est de plus en plus difficile de répondre à toutes ces demandes notamment en ce qui concerne : 1o la protection aéronautique - soixante voire cent atterrissages-décollages pour lesquels il n'est fourni aucune information météorologique - (la station d'observation étant fermée de 19 h 15 à 6 h 15) ; 2o assistance lors de manifestations sportives, culturelles, etc. ; 3o assistance hivernale aux DDE (routes et autoroutes), à la SNCF, à la RATP, à l'aéroport de Paris, au service de protection des végétaux ; 4o assistance hydrologique pour le service d'annonces des crues de la Seine ; 5o avertissement des autorités en cas de phénomènes exceptionnels et assistance en cas d'incident nucléaire. Depuis ces dernières années, la météorologie connaît une révolution technologique importante, nécessitant une formation du personnel, de plus en plus spécialisée, impossible à acquérir vu la baisse des effectifs. Aussi elle lui demande par quelles dispositions il entend répondre favorablement aux revendications de ces personnels.

### Texte de la réponse

Reponse. - Comme la plupart des administrations, la météorologie nationale se trouve confrontée à un problème d'effectif rendu plus aigu par la croissance des besoins exprimés par les usagers. Le rôle du centre météorologique du Bourget est double : d'une part, il doit répondre aux besoins des usagers de la plate-forme aéroportuaire ; d'autre part, c'est un centre à responsabilité interrégionale dont la compétence s'étend sur deux régions : Ile-de-France et Centre. Les dispositions ont été prises pour que les effets d'une diminution provisoire de l'effectif du Bourget soient aussi limités que possible : renfort en personnel provenant du centre de Paris-Charles-de-Gaulle, accords avec les responsables de la navigation aérienne au Bourget. Le cas du Bourget n'est pas un cas isolé et l'analyse de la situation actuelle des effectifs de la météorologie nationale a conduit le ministre à étudier des mesures susceptibles de remédier à une situation jugée préoccupante.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8097

**Rubrique :** Météorologie

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 janvier 1989, page 222